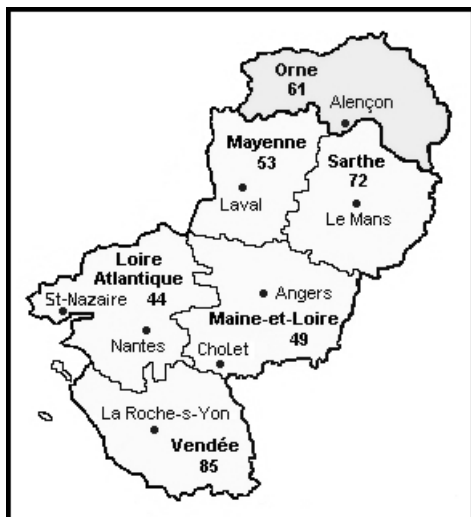


## Cycle Spécialisé    Région des Pays de la Loire - Réseau des Conservatoires



<b>ALENÇON</b> Conservatoire à Rayonnement Départ. 13, rue Aveline - 61000 Alençon Tél. : 02.33.32.41.72 Fax : 02.33.32.48.10 Mail : thierry.delecourt@ville-alencon.fr	<b>LAVAL</b> Conservatoire à Rayonnement Départ. 27 rue de Bretagne - 53000 Laval Tél. : 02.43.01.28.31 Fax : 02.43.01.28.32 Mail : mathieu.gauffre@laval.fr
<b>ANGERS</b> Conservatoire à Rayonnement Rég. 26, avenue Montaigne - 49000 Angers Tél. : 02.41.24.14.50 Fax : 02.41.88.66.59 Mail : magali.guillet@ville.angers.fr	<b>LE MANS</b> Conservatoire à Rayonnement Départ. 54 Grande rue - 72000 Le Mans Tél. : 02.43.47.38.62 Fax : 02.43.47.49.51 Mail : anne.sornay@ville-lemans.fr
<b>CHOLET</b> Conservatoire à Rayonnement Départ. 5, rue Tournerit - 49300 Cholet Tél. : 02.44.09.26.10 Fax : 02.44.09.26.08 Mail : emmanuelgaultier@agglo-choletais.fr	<b>NANTES</b> Conservatoire à Rayonnement Rég. Rue Gaétan Rondeau - 44200 Nantes Tél. : 02.51.25.00.20 Fax : 02.51.25.00.50 Mail : melanie.menager@mairie-nantes.fr
<b>LA ROCHE-SUR-YON</b> Conservatoire à Rayonnement Départ. Pl. Napoléon - 85000 La Roche-sur-Yon Tél. : 02.51.47.48.91 Fax : 02.51.47.46.23 Mail : duboisa@ville-larochesuryon.fr	<b>SAINT-NAZAIRE</b> Conservatoire à Rayonnement Départ. 24, rue Cdt G. Gâté - 44600 St-Nazaire Tél. : 02.44.73.43.40 Fax : 02.44.73.43.49 Mail : forgeronts@mairie-saintnazaire.fr

## Cycle Spécialisé ► Instruments / Chant / FM

**Sortie** : année scolaire 2011-2012 / **Entrée** : année scolaire 2012-2013

Discipline	Lieu	Date (année 2012)
Piano	Alençon	Jeu 24 et ven 25 mai
Hautbois	Angers	Lun 14 mai
Basson		Lun 14 mai
Orgue		Mar 22 mai
Harpe	Cholet	Sam 26 mai
Accordéon	La Roche-s-Yon	Ven 25 mai
Guitare	Laval	Ven 11 mai
Flûte (sorties) Flûte (entrées)	Le Mans	Ven 1 <sup>er</sup> juin Sam 2 juin
Chant (sorties) Chant (entrées)		Ven 18 mai Sam 19 mai
Accompagnement	Nantes	Mer 13 juin
Clarinette		Jeu 10, ven 11 (sam 12 mai)
Cordes		Lun 21 et mar 22 mai
Musique ancienne		Mar 15 mai
Percussions (sorties) Percussions (entrées)		Jeu 31 mai Ven 29 juin
Saxophone		Jeu 10, ven 11 (sam 12 mai)
Cuivres	Saint-Nazaire	Jeu 24 et ven 25 mai
FM - Ecrits (entrées et sorties)	Dans chaque établissement	Sam 16 juin
FM - Oraux (entrées et sorties)	Nantes	Jeu 21 et ven 22 juin

Dossiers disponibles à partir de la fin janvier 2012

Date limite retour du dossier d'inscription  
Vendredi 30 mars 2012  
délai de rigueur

### Publications :

- Liste pièces au choix :  
vendredi 13 janvier 2012
- Pièces imposées :  
vendredi 16 mars 2012  
pour entrée perçu :  
vendredi 11 mai 2012

# Fiche de candidature

à retourner à l'établissement d'origine

Disciplines : ► Instruments / Chant / FM

**Candidat** Nom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 19\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_ Conservatoire d'origine : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : 0\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ 0\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ Email : \_\_\_\_\_

Coordonnées du Responsable Légal (si le candidat est mineur)

\_\_\_\_\_

Souhaite s'inscrire dans la discipline : \_\_\_\_\_ à l'examen de :

**ENTREE**

Suite à la réussite de cet examen souhaite intégrer en priorité le Conservatoire de : \_\_\_\_\_  
 faute de place, envisagerait d'intégrer le(s) conservatoire(s) de : \_\_\_\_\_ (facultatif)

**SORTIE**

Réservée aux élèves scolarisés en Cycle Spécialisé dans les Pays de la Loire.

Oeuvres	Compositeur et titre	Durée approx.
Imposée	Voir listing diffusé des pièces imposées	
Choisie(s) par le candidat	<i>Dans le listing des pièces au choix</i>	
	<i>Pour la <u>sortie</u> uniquement, œuvre complémentaire au choix du candidat</i>	

Il revient au candidat de prendre connaissance de toutes les informations pratiques contenues dans l'annexe spécifique de ce dossier de candidature.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_

Signature du candidat :

Cadre réservé à l'administration

**Entrée :**

- |  |                          |   |
|--|--------------------------|---|
| - Lettre motivation                            | <input type="checkbox"/> | Visa du Directeur du Conservatoire d'origine attestant de la conformité du dossier d'inscription (notamment au regard du pré-requis FM) |
| - CV / résumé formation antérieure             | <input type="checkbox"/> |   |
| - Parcours scolarité établissement d'origine   | <input type="checkbox"/> | Fait à _____, le ____ / ____ / 20__   |
| - Attestation niveau de Formation Musicale     | <input type="checkbox"/> | Signature :   |
| - Liste œuvres abordées trois dernières années | <input type="checkbox"/> |   |

## Annexe spécifique TOUS INSTRUMENTS - CHANT - FM

### Entrée - Eléments d'organisation

#### Préambule

Dans un souci d'harmonisation des niveaux, des cursus et des contenus, pour préfigurer la mise en place du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial, les établissements contrôlés de la Région des Pays de la Loire ont souhaité organiser en commun l'examen d'admission dans les dominantes instrumentales.

Après admission le cursus suivi reste celui de l'établissement dans lequel l'étudiant est admis.

#### Modalités

Chaque candidat se présente pour être admis dans un établissement prioritaire. S'il est admis, il sera alors soumis aux obligations de cursus de cet établissement. Ce dernier, à la réception du dossier, est donc susceptible de convoquer le candidat à des tests complémentaires.

**Pour se présenter dans une discipline instrumentale dominante, le candidat (en 3<sup>e</sup> cycle dans cette dernière), doit être admis au préalable en 3<sup>e</sup> cycle de Formation Musicale au moment du dépôt du dossier (attestation à joindre).**

Pour les candidats non issus d'un établissement classé par l'état, ceux-ci doivent se soumettre à un test d'évaluation de Formation Musicale préalable pour que leur candidature soit recevable.

Les élèves déjà inscrits dans les établissements classés du réseau Pays de La Loire ne peuvent prétendre à être évalués dans le cadre de ces tests.

Un étudiant déjà titulaire du DEM d'un autre établissement (dans la même dominante) ne peut être candidat dans ce cursus de formation.

Le Cycle Spécialisé implique une formation débouchant, sans présager des choix ultérieurs de l'étudiant, sur une possible orientation professionnelle. La formation globale s'articule autour d'une discipline dominante et comprend un certain nombre de modules dont la teneur et l'organisation peuvent légèrement varier selon les établissements.

#### Contenu des épreuves

- 1 / Une œuvre (ou programme) choisi(e) dans une liste restreinte publiée en janvier : Cf calendrier.
- 2 / Une œuvre (ou programme) imposé(e) publiée en mars : Cf calendrier.
- 3 / Un entretien portant sur la motivation, le parcours du candidat ainsi que sur des éléments de culture musicale dont le programme du candidat sera le point de départ.
- 4 / Un examen du **dossier du candidat** joint à la fiche de candidature et comportant :
  - Une lettre de motivation
  - Un CV comportant le résumé de la formation antérieure
  - Une fiche de parcours de scolarité de l'établissement d'origine
  - Une attestation de niveau de Formation Musicale
  - La liste des œuvres abordées au cours des trois dernières années (soliste - musique de chambre - orchestre ou atelier vocal...)

Durée : « Le temps de musique » est de 15 minutes maximum.

#### Disciplines spécifiques

Musique ancienne : (Clavecin) : ajout d'un déchiffrage de basse continue le jour de l'épreuve

Discipline « Accompagnement » (entrée) :

La liste ci-dessous est donnée à titre indicatif, il revient au candidat de prendre contact avec le Conservatoire de Nantes où se déroulera l'épreuve.

- un déchiffrage de piano seul (mise en loge 15 min)
- un déchiffrage avec instrument (mise en loge 15 min)
- une réduction d'orchestre (donnée 5 jours avant l'examen)
- un morceau de piano solo au choix du candidat (d'environ 5 min)

**Formation Musicale (discipline dominante) :** Rencontrer un professeur de FM, dans un des établissements du réseau, afin de connaître le détail des épreuves mises en place.

**Chant :** Trois oeuvres d'époques et de formes différentes (opéra, oratorio, lied, mélodie...). Au moins deux langues différentes dont le français.

## **Sortie - Eléments d'organisation**

**Durée :** « Le temps de musique » est de 20 à 25 minutes maximum.

**Contenu :**

- 1 / Une oeuvre (ou programme) prise dans une liste au choix d'oeuvres publié en janvier (Cf calendrier).
- 2 / Une oeuvre imposée publiée en mars (Cf calendrier).
- 3 / Un complément de programme au choix d'une autre époque

**Chant :** Au minimum, trois oeuvres d'époques et de formes différentes (opéra, oratorio, lied, mélodie...). Au moins, trois langues différentes dont le français.

Ce programme comportera une pièce composée après 1950 et d'esthétique contemporaine.

\* - \* - \*

### **Informations complémentaires**

Le candidat aura à sa disposition (au moins la veille) les locaux de l'Etablissement dans lequel se déroulent les épreuves qu'il doit passer. Il devra, au préalable, contacter l'établissement organisateur pour convenir d'un créneau de répétition.

**Enregistrement :** l'autorisation d'enregistrer dépend du règlement intérieur propre à chaque établissement. Toutefois, en ce qui concerne le Cycle Spécialisé (Musique - Danse - Théâtre / entrée et sortie), l'enregistrement ou la captation ne sont pas autorisés lors du passage du candidat.

**Accompagnement :** dans le cas où le candidat a besoin d'un instrument d'accompagnement spécifique (ex : marimba...), il prendra soin de l'indiquer clairement sur sa fiche d'inscription près du cadre réservé au répertoire interprété.

### **Informations spécifiques aux candidats extérieurs aux établissements du réseau**

**Accompagnement :** le candidat pourra être accompagné par un pianiste accompagnateur de l'établissement organisateur, ou de l'établissement dans lequel il souhaite s'inscrire, ou encore d'un pianiste de son choix. Dans tous les cas, le candidat prendra contact avec l'établissement organisateur, dans les meilleurs délais.

**Formation Musicale :** le candidat, dans le cas où il n'aurait pas validé une fin de second cycle de FM dans un établissement contrôlé, doit passer des épreuves de Formation Musicale qui se dérouleront avant les examens instrumentaux. Cet examen (oraux et écrits) se déroulera le **vendredi 4 mai 2012** au Conservatoire de Cholet.

**Où renvoyer le dossier de candidature ?**

Le dossier de candidature (contenant toutes les pièces demandées et la fiche de candidature) est à retourner à l'établissement organisateur de la discipline.

**Lorsque l'établissement que souhaite intégrer l'élève n'est pas le même que l'établissement organisateur :**

l'élève doit, parallèlement à son inscription, prendre contact avec l'établissement qu'il souhaite intégrer pour l'en informer et se faire connaître.

\* - \* - \*